



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SNCF

Question écrite n° 32345

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer demande à M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer comment il entend réagir aux nouveaux problèmes qui se développent dans le transport ferroviaire où un tiers des effectifs de la CNC serait menacé de licenciement. Il lui demande si on n'assiste pas à un véritable paradoxe entre le langage public qui promet un nouveau transport ferroviaire et une réalité qui se traduit notamment par l'absence totale de visibilité dans le domaine du fret SNCF.

Texte de la réponse

Le Gouvernement considère que tout doit être mis en oeuvre pour obtenir la croissance durable du fret ferroviaire. Elle constitue un élément central de la politique de transport contribuant au développement durable qu'il conduit. C'est à cette fin notamment qu'une mission sur ce sujet a été confiée aux sénateurs Haenel et Gerbaud. Les pouvoirs publics considèrent également que la SNCF doit jouer un rôle central dans ce cadre en utilisant toutes les possibilités qui lui sont offertes : d'une part, à travers la demande exprimée par l'opinion publique d'un meilleur équilibre entre les différents modes de transport de fret ; d'autre part, à travers l'élargissement de l'Europe en 2004 qui va se traduire par une forte évolution des flux de transports de marchandises à longue distance pour lesquels le rail peut et doit être compétitif ; et enfin, à travers l'ouverture du fret international. Le Gouvernement partage l'objectif de l'entreprise d'être, dans ce contexte en forte évolution, l'un des tout premiers opérateurs ferroviaires à l'échelle de l'Europe ; il fait confiance à la SNCF et aux cheminots pour atteindre cet objectif. Il partage le diagnostic porté par l'entreprise qui estime que le développement de l'activité fret de la SNCF nécessite d'améliorer fortement l'efficacité de l'appareil de production pour dégager des marges de manoeuvre permettant de conquérir des marchés nouveaux, notamment en trafic international. Le Gouvernement soutient donc la démarche proposée par la SNCF qui a été présentée par son président au conseil d'administration du 19 novembre dernier. Cette démarche comporte trois volets : l'amélioration de la qualité du service offert aux clients, qui est indispensable pour reconquérir leur confiance, et permettre une évolution des prix ; une organisation de l'activité plus efficace et plus économique ; une politique commerciale reposant sur une analyse fine des trafics visant à rétablir l'équilibre financier de cette activité. Dans ces conditions, l'État a décidé d'investir aux côtés de l'entreprise pour que l'activité fret retrouve sa viabilité économique et sa dynamique de croissance. Cet investissement de l'État en tant qu'actionnaire est possible, dès lors que les efforts propres de l'ensemble de l'entreprise permettent d'assurer avec succès le plan de redressement de fret. Les clients de la SNCF, les contribuables, mais également, la Commission européenne, au titre de ses responsabilités en matière de concurrence et de politique des transports, devraient pouvoir compter sur la réalisation effective de ces efforts. L'investissement de l'État prendra la forme d'une dotation en capital dont le montant et les modalités seront déterminés en accord avec la Commission européenne. Cette aide viendra compléter l'effort très substantiel du Gouvernement pour le transport ferroviaire dans la loi de finances pour 2004.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32345

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 janvier 2004, page 434

Réponse publiée le : 16 mars 2004, page 2066